Gémenos infos
Juillet / Août 2008 - N°108

Edito

Un été civique

L'été est synonyme de soirées en plein air, de jeux dans les piscines, de bricolage, d'entretien du jardin...
La détente et les temps libres en font ainsi une saison propice au bruit et au manque de vigilance.
Nous sommes tous, à des degrés divers, responsables de cet état de fait : chacun d'entre nous subit et fait du bruit, tour à tour. J'ai déjà abordé ce problème, mais il n'est pas inutile de l'évoquer à nouveau, afin d'amener chacun de nous à une véritable prise de conscience. **L'excès de bruit constitue une infraction et la Police Municipale est chargée de faire cesser les abus.** Pour autant, le dialogue reste la meilleure solution. Restons courtois et allons vers nos voisins afin de profiter au mieux de cette belle saison.
Le bruit n'est pas le seul danger pour la préservation de notre cadre de vie. Je pense aux dépôts d'ordures sur la voie publique en dehors des heures de ramassage, aux déjections canines, aux stationnements gênant la circulation, à l'affichage sauvage... Toutes ces nuisances, souvent involontaires, peuvent vite devenir des incivilités.
Nous devons tous adopter une attitude respectueuse envers nos voisins, notre village et notre environnement.

L'été est également une période à risques pour nos forêts. Les pompiers, le CCFF et l'ONF veillent consciencieusement sur notre patrimoine naturel. Prenons garde nous aussi à cette richesse en respectant les consignes de brûlage des végétaux et de circulation dans les massifs.

N'oublions pas nos aînés fragilisés par les fortes chaleurs. Si vous êtes isolé, si vous connaissez une personne seule, signalez-vous, signalez-la. Pour passer un bon été, pensez à vous protéger et à protéger les autres. C'est une question de solidarité.

Comme chaque année, la Ville de Gémenos soutient une action d'aide au développement à l'étranger. Le Conseil Municipal vient de voter le financement de la reconstruction d'une école dans le village d'Ikoma en République Démocratique du Congo. C'est l'association Véronique qui a reçu une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour mener à bien ce projet.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes vacances d'été.

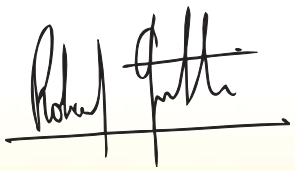

Roland Giberti
Maire de Gémenos
Conseiller Général
Vice-Président de la
Communauté urbaine MPM

Du bon et du bio dans nos cantines

A partir de septembre, les cantines scolaires proposeront aux enfants des Ecoles Vessiot et La Culasse des repas à base de produits bio

L'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines s'inscrit dans une démarche globale d'éducation alimentaire et d'amélioration de la qualité des aliments. Elle a pour objectif de faire évoluer le comportement alimentaire des enfants en leur proposant une alimentation naturelle et équilibrée.

Ainsi, dès la rentrée, les élèves pourront apprécier des menus classiques basés sur l'utilisation d'ingrédients biologiques *(fruits et légumes frais, féculents, viandes et volailles, produits laitiers...)*.

Les produits bio, certifiés "agriculture biologique", représenteront 10 % des aliments qui seront servis chaque semaine. Cette nouveauté n'engendre pas de surcoût pour les familles puisque cette année encore le tarif des repas dans les cantines est en baisse *(1,82 € pour les écoles primaires et 1,67 € pour les écoles maternelles)*.

C'EST NOUVEAU !
RECEVEZ L'ACTU SUR VOTRE E-MAIL

Gémenos Infos, programmes des conférences du Cercle du Jeudi, du Festival Les Arts Verts, abonnez-vous en ligne pour recevoir gratuitement toute l'actualité municipale sur votre e-mail :
http://www.mairie-gemenos.fr/actu/

Gémenos infos
Toute l'actu sur votre e-mail
En m'inscrivant aux lettres d'informations de la Ville de Gémenos, je serai informé(e) en exclusivité :
• de l'actualité municipale
• de l'actualité des associations
• des manifestations à venir
Inscription
Se désinscrire des listes d'information

Pour la protection de

A Gémenos, le cadre de vie est un atout essentiel et une chance. Trier ses emballages, comme ramasser un papier par terre ou éduquer son chien, c'est faire un geste utile pour soi et pour les autres : une manière moderne de contribuer à la protection de notre qualité de vie.

BRULER DES VEGETAUX, UNE ACTIVITE REGLEMENTEE

✔ Emploi du feu en espaces sensibles

Espaces sensibles : massifs forestiers, terrains en nature de bois *(forêts, garrigues, plantations, reboisements...)* et zones situées à moins de 200 mètres de ceux-ci.

En toute période et en toutes circonstances, **il est interdit à toute personne autre que les propriétaires et leurs ayants-droit de porter ou d'allumer du feu dans les espaces sensibles non aménagés** *(cf. arrêté préfectoral n°389 du 19/02/07).*

Concernant les propriétaires et leurs ayants-droit, **l'emploi du feu en espaces sensibles aux incendies de forêt est réglementé en fonction des périodes et des conditions climatiques** :

	SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE *(2)*		
PERIODES	Peu dangereuse	Dangereuse	Très dangereuse
janv., avril, mai, oct, nov. et décembre			
février et mars			
juin, juillet août et septembre			

En **niveau vert**, aucune demande d'autorisation n'est nécessaire pour les propriétaires.
En **niveau orange**, les propriétaires doivent effectuer auprès du Centre de Secours *(1)* une demande d'autorisation au moins 5 jours avant la date prévue pour l'emploi du feu. L'autorisation ou l'interdiction est prise par le Maire après avis du chef du centre.
En **niveaux rouge et noir**, le brûlage de végétaux est interdit.

Il est rappelé qu'en toute période, pour les niveaux de danger orange, rouge et noir, il est interdit à toute personne de fumer ou de jeter des objets en ignition y compris sur les voies traversant les espaces sensibles et leurs abords.

✔ Emploi du feu hors espaces sensibles

L'emploi du feu par les particuliers est toléré pour les végétaux le matin, en situation météorologique peu dangereuse, sauf dimanche et jours fériés du 1er octobre au 31 mai.

Toute incinération de végétaux est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune du 1er juin au 30 septembre *(cf. arrêté municipal du 21/11/05).* De manière générale, en toute zone, il est recommandé de contacter le Centre de Secours *(1).*

(1) : ***Centre de secours :*** *avenue de Roqueforcade - 04 42 32 21 78*

DEBROUSSAILLER, UNE OBLIGATION

Certaines obligations incombent directement aux habitants, qui doivent, selon la Loi Forestière de 2001, débroussailler aux abords des constructions et installations de toute nature dont ils sont propriétaires. Afin d'aider les Gémenosiens dans la réalisation de ces obligations, la Commune a mandaté l'Office National des Forêts sur une mission d'appui technique, de conseil, de recensement, et enfin, de suivi des travaux de débroussaillement.
A ce jour, sur les 250 propriétés visitées, 68 % sont désormais conformes. Et 24 % ont entamé des démarches de mise en conformité.

CIRCULER EN FORET CET ETE, UN ACCES DEFINI

Pendant la période du 1er juin au 30 septembre, l'arrêté préfectoral du 6 mai 2008 réglemente la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules en fonction des conditions météorologiques.
L'accessibilité est définie chaque jour en fonction de paramètres déterminant le niveau de danger feux de forêts. Elle est rendue publique sous la forme d'un code couleur *(2)* :

- ✔ **Orange** : promenade, circulation et stationnement de véhicules possibles toute la journée
- ✔ **Rouge** : promenade, circulation, et stationnement de véhicules possibles seulement entre 6h et 11h
- ✔ **Noir** : promenade, circulation et stationnement de véhicules interdits toute la journée

NB : concernant le domaine départemental de Saint Pons, la circulation des personnes et des véhicules est tolérée en niveaux orange et rouge toute la journée.

(2) : ***les prévisions de danger météorologique sont accessibles sur le site de la Préfecture www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr ou en appelant le 08 11 20 13 13*** *(coût d'un appel local).*

notre qualité de vie !

HALTE AU BRUIT !

Bruits de voisinage, tondeuses à gazon, scooters, aboiements ... **Le bruit, véritable pollution sonore, est de plus en plus difficile à supporter. Chacun se doit de respecter un minimum de précautions.** De simples règles de civisme peuvent suffire à éviter les litiges :

- ✔ prévenir ses voisins en cas de festivités,
- ✔ effectuer ses travaux de bricolage ou de jardinage à des horaires réglementés par l'arrêté préfectoral :
  - de 8h à 12h et de 14h à 20h, du lundi au samedi inclus
  - de 10 à 12h, les dimanches et jours fériés
- ✔ propriétaires de chiens : veiller au respect de votre voisinage

Quiétude et douceur de vivre dans les ruelles étroites du Quartier Cavaillon...

ATTENTION LES YEUX !

Afin d'assurer la protection du cadre de vie, le Code de l'Environnement *(article L.581-2 relatif à la publicité)* fixe *"les règles applicables à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique"*. Depuis les années 80, le nombre de panneaux publicitaires a explosé dans toutes les communes. L'affichage sauvage et les dispositifs publicitaires sont ressentis maintenant comme une pollution visuelle.

La commune de Gémenos, en application de la législation nationale dite loi de 1979, reprise par le Code de l'Environnement, a adopté dès 1995 une réglementation locale.

La publicité et les préenseignes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Préfecture et de la Mairie. Les enseignes, selon leur zone d'implantation sont soumises à autorisation municipale.

Un suivi régulier des implantations, des actions de sensibilisation à la demande, l'enlèvement des affichages sauvages et des dispositifs non-réglementaires, permettent de garantir aux Gémenosiens la protection de leur cadre de vie.

En 1995, 62 % des dispositifs existants étaient en infraction. Ils ne sont que 28 % en 2008.

LE MAIRE, C'EST VOUS !

Dans le village, votre chien doit être tenu en laisse. La divagation d'un chien sur la voie publique est une infraction verbalisable. Le propriétaire *(ou celui qui en a la garde)* est responsable des dommages qui peuvent être occasionnés par l'animal.

Pour un environnement propre, il est recommandé aux propriétaires d'animaux de les tenir en laisse et de veiller à la propreté des lieux publics, en particulier sur les trottoirs et les pelouses. **Des distributeurs de sachets, réservés aux déjections canines, sont installés sur les trottoirs du centre-ville.** Leur utilisation est parfaitement hygiénique et pratique.

GARE A LA CHALEUR !

Dans le cadre du Plan Canicule, les communes ont en charge le recensement des personnes fragiles : les plus de 65 ans vivant à leur domicile, les plus de 60 ans inaptes au travail vivant à leur domicile et les personnes handicapées.

Si vous souhaitez être recensé ou si, dans votre entourage, quelqu'un est susceptible de souffrir de la canicule, nous vous remercions de contacter le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette liste permettra aux services sanitaires et sociaux d'intervenir en cas de déclenchement du Plan Canicule.

CCAS : 04 42 32 73 86 - 04 42 32 89 01 *En cas d'urgence et en-dehors des horaires d'ouverture, votre appel est automatiquement transféré à la Police municipale. Patientez quelques secondes pour être mis en relation.*

LES 10 COMMANDEMENTS DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- ❀ **Seuls les jours de ramassage, ta poubelle tu sortiras**
- ❀ **Les papiers, boîtes... dans les poubelles prévues à cet effet, et pas sur la voie publique, tu jetteras**
- ❀ **Jamais les objets encombrants dans la nature tu n'abandonneras**
- ❀ **Les nuisances sonores tu banniras et les décibels tu baisseras**
- ❀ **Dans les lieux publics, les parcs et les jardins, les règlements tu appliqueras**
- ❀ **Toujours ton chien tu surveilleras et en laisse tu le promèneras**
- ❀ **De la réalisation de tags, tu t'abstiendras**
- ❀ **Les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques et les terrains de jeux tu respecteras**
- ❀ **De tes voisins souffrant de la chaleur tu t'occuperas**
- ❀ **L'attention des autres en cas de non respect de ces obligations tu attireras**

Vie municipale et associative

Indiana Jazz Band

Indiana Jazz Band vous donne rendez-vous, au Parc Jean-Baptiste d'Albertas le mardi 15 juillet 2008 à 21h.

Cet orchestre, qui existe depuis 7 ans joue essentiellement du Jazz traditionnel. Au programme, les standards de la Nouvelle Orléans de Louis Armstrong, Sydney Bechet, Spencer Williams... Après le spectacle, Indiana Jazz Band vous invite à un grand "bœuf". Spectateurs, musiciens ou chanteurs n'hésitez pas à participer ! **Concert supplémentaire gratuit** *Les Arts Verts*

Salon du Jeu de Rôles

Le 9e Salon du Jeu de Rôles, du Rêve et de l'Imaginaire s'adresse à tous les joueurs, qu'ils soient amateurs de jeux de rôles, de société, de plateau ou de cartes, mais aussi à tous ceux qui ont envie de rêver l'espace d'un week-end en côtoyant des mondes imaginaires et fantastiques. Durant les deux journées du Salon, les visiteurs rencontrent de nombreuses associations, des commerçants, des éditeurs et des créateurs de jeux, et participent à des activités ludiques : parties de jeux de société, de jeux de rôles, initiation au jeu en "semi-réel", tombola et vente aux enchères. **Salle municipale, 9 et 10 août dès 9h. Nocturne le samedi et jusqu'à 20h le dimanche. Contact : 06 64 96 87 65**

Ca s'est passé en juin !

photos en ligne sur www.gemotheque.com

Fraich'Attitude dans les écoles *5 juin*

Kermesse de l'école Vessiot *6 juin*

Kermesse de l'école de la Culasse *13 juin*

Manœuvre de lutte incendies *13 juin*

Spectacle de l'école de musique *14 juin*

Cérémonie commémorative *18 juin*

Spectacle de danse Vessiot *20 juin*

Fête de la Musique *21 juin*

Fête de la Saint Jean *24 juin*

Spectacle de l'Académie du Mercredi *25 juin*

Repas du Club Leï Nebla *26 juin*

Spectacle de l'école de danse de l'ESC *29 juin*

Vie municipale et associative

Bravo à Collegissimo !

La Ville de Gémenos a attribué une subvention exceptionnelle de 600 € afin de permettre à 18 élèves du Collège Jean de la Fontaine de se rendre à Paris.
En effet, ils étaient attendus samedi 31 mai pour recevoir le 2e prix ex-æquo pour leur journal Collegissimo.
404 journaux étaient en lice pour cette 2e édition du concours national des journaux scolaires et lycéens. Après une courte prestation orale pour présenter leur travail, les élèves du "Club journal" ont reçu les félicitations du jury. Collegissimo a été particulièrement apprécié pour sa très bonne maquette, claire, structurée et dynamique, pour la variété des sujets traités et la qualité des articles. Né il y a 4 ans, Collegissimo sort tous les 2 mois avec une multitude d'informations sur le collège, le sport, le cinéma, la musique, le théâtre mais aussi des reportages en extérieur et des interviews de personnalités. 20 collègiens se réunissent chaque jeudi au centre de documentation et d'information du collège avec le professeur-animateur du club pour concevoir ce journal. Félicitations à ces journalistes en herbe !

Inscriptions en maternelle

En fonction des places disponibles en septembre, la Municipalité pourrait offrir à quelques enfants nés en 2006 la possibilité d'être accueillis en maternelle. Les inscriptions, en nombre limité, seront prises en compte en fonction de l'âge de l'enfant et sous condition de propreté. **Préinscription en Mairie, Service des Affaires Scolaires - Contact : 04 42 32 71 45**

Rentrée scolaire

Rentrée scolaire et reprise cantine : mardi 2 septembre
Nouveaux horaires : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Reprise accueil en garderie : jeudi 4/09 *(dès 7h45 et de 16h30 à 18h)*
Reprise Académie du Mercredi : mercredi 17 septembre
Reprise accompagnement scolaire : lundi 15 septembre
Allocation de rentrée scolaire : la municipalité verse une allocation à tous les enfants : maternelle *(56 €)*, primaire *(74 €)*, collège *(97 €)*, lycée *(171 €)*, études supérieures *(327 €)*.
Dossiers à retirer en Mairie à partir du 25 août et à retourner impérativement avant le 31 octobre *(date de rigueur)*.
Contact : Service Scolaire et Périscolaire - 04 42 32 71 45

Les mots envahissent Gémenos

Du 16 au 19 octobre, la première édition de la manifestation "Au fil des mots" vous propose de nombreuses animations autour du livre : expositions sur les métiers du livre, jeux et contes. Pour prendre part à cette fête littéraire, n'hésitez pas à participer au **concours de nouvelles**.
Il s'agit d'écrire un récit bref, de 3 à 5 pages, où interviennent 2 ou 3 personnages dans une intrigue simple.
3 "prix adultes" *(300 €, 200 € et 100 €)* et 3 "prix jeunes" *(150 €, 100 € et 50 €)* seront décernés. Les nouvelles des gagnants seront lues en public lors de la remise des prix.
Bulletin d'inscription disponible à la Médiathèque et à l'Office de Tourisme. Remise des nouvelles avant le 1er octobre.
Contact : 04 42 32 75 19 (Médiathèque) / 04 42 32 18 44 (ODT)

Transports scolaires 2008 / 2009 : mode d'emploi

Vous êtes...	Tarifs	Dates d'inscription en Mairie	Pièces à fournir
Lycéen à Aubagne	Transports scolaires gratuits *(pris en charge par la Commune et le Conseil Général 13)*	Juillet et à partir du 21 août 2008 **Date limite d'inscription : 29 septembre 2008**	- si lycéen sur Aubagne : carte Pass'Jeunes pour rechargement - 1 justificatif de domicile - 2 photographies - original du dernier bulletin scolaire *(sera rendu lors de la présentation du certificat de scolarité)* ou certificat de scolarité
Elève, collégien et lycéen à Gémenos	Transports scolaires gratuits *(pris en charge par la Commune)*	A partir du 21 août 2008	
Lycéen dans une autre commune	Transports scolaires gratuits *(pris en charge par la Commune)*		
Etudiant dans une autre commune	Tarification détaillée auprès du Service des Affaires Scolaires		

Libres propos d'élus

Pour un objectif de santé des jeunes, de découverte et de consommation d'une nourriture de qualité et sans pesticides, et tenant compte du principe de précaution vis-à-vis des OGM et du temps nécessaire pour trouver les producteurs et filières de produits bio, nous avons proposé, lors du dernier conseil municipal, la mise en place progressive de repas bio dans les écoles Vessiot et La Culasse et dans les crèches à la rentrée 2008/09. Nous suggérons un élément bio (yaourt, fruit, riz...) par repas la 1e année, puis un second élément l'année suivante (pain, pâtes, légumes, volailles...) pour parvenir à un repas bio complet la 3e année. Outre des enjeux de santé publique, cela permettrait de pérenniser l'agriculture de proximité et la production de légumes et fruits bio.
Véronique Mossard, Dominique David, Jean Yves Petit (http://gemenos-solidaire-et-ecologiste.over-blog.fr/)
Groupe écologique et solidaire

Culture et traditions

Programme de la Saint Eloi

Jeudi 24 juillet **16h** : course d'ânes *(Les Granges)*
Vendredi 25 juillet **21h** : Feu de joie *(pl. du G. de Gaulle)*
22h : Spectacles musicaux et bal
Samedi 26 juillet **7h** : éclatement de la bombe, aubades **8h** : bénédictions des pains et des équipages Aubades aux habitants des campagnes et du village au son des Fifres et Tambours de N. Dame de Signes **16h** : Course de carrioles **17h** : aubades aux commerçants **18h** : course de garçons de café **19h** : Sortie des Joïo et du Gaillardet **A la nuit** : Feu de joie, bal et orchestres dans le village
Dimanche 27 juillet **7h** : éclatement de la bombe **8h** : aubades aux habitants **10h** : grande cavalcade **11h30** : messe **13h** : apéritif et concours de fouet **14h** : banquet des Charretiers et animations **22h** : bal *(pl. Clemenceau)* **23h30** : vente du Gaillardet
Lundi 28 juillet **10h** : jeux de la "Bague en Boghei" **10h30** : jeux pour les enfants *(pl. Clemenceau)* **16h** : jeux pour les adultes et les enfants *(parc JB d'Albertas)* **19h** : pique-nique, animation musicale
Mardi 29 juillet **13h** : grand aïoli traditionnel *(parc du Fauge)*

Les rendez-vous d'été du Lavoir...

Du lundi 7 au lundi 14 juillet
Une dizaine d'artistes de l'ACAP *(Atelier Couleurs et Arts graphiques du Pharo)* prend possession du Lavoir en ce début d'été. Pour leur première exposition à Gémenos, ils présenteront peintures à l'huile et aquarelles figuratives de style provençal. *Ouverture de 10h à 18h30*

Du mardi 15 au jeudi 24 juillet
Nicole Revenu vous entraîne du figuratif à l'abstrait. Travaillant particulièrement les couleurs, cette artiste réalise des peintures d'atmosphères, d'ambiance sur des sujets variés *(orientalisme, paysages provençaux, portraits, ports...). Ouverture de 10h à 12h30 et l'après-midi. Nocturne les soirs de spectacles au Théâtre de Verdure.*

Du vendredi 25 au jeudi 31 juillet
Isabelle Maury nous offre son regard sur l'architecture de village et sur la Cavalcade ainsi qu'une promenade en Vallée de Saint-Pons. Ses peintures sur toile, acryliques et encres saisissent quelques lignes du patrimoine provençal. *Ouverture de 11h à 19h - Vernissage le 25 juillet à partir de 18h30.*

Du vendredi 8 au dimanche 17 août
Catherine Danichewsky et Nathalie Foulquier, mère et fille, exposent conjointement leurs peintures modernes. Inspirées par les courants impressionnistes et expressionnistes, elles déploient des tonalités et des formes multiples et originales pour communiquer leurs rêveries. *Ouverture de 10h à 19h. Vernissage le 9 août à 18h30.*

Du vendredi 22 au dimanche 31 août
Issue d'une école d'aquarellistes, Mireille Allongue vous invite à découvrir l'aquarelle en humide. Le travail en amont d'analyse de l'eau et des pigments est source d'inspiration et guide l'artiste dans le choix du sujet à peindre. *Ouverture de 10h à 12h30 et de 14h à 19h. Vernissage samedi 23 août à 18h.*

Numéros Utiles

Mairie : 04 42 32 89 00 *(8h30-12h30 / 14h-17h30)*
En cas d'urgence et en-dehors des horaires d'ouverture votre appel est automatiquement transféré à la Police municipale. Patientez quelques secondes pour être mis en relation.
Police municipale : 04 42 32 89 08 **Gendarmerie nationale :** 04 42 82 90 17
Urgence médicale : 15 **Pompiers :** 18 *(ou 04 42 32 21 78)*
Eclairage public : 0 800 850 343 *(appel gratuit)*
Taxi : 04 42 32 12 22 *(tous transports, dont médicalisé)*
Transport à la demande : 0800 38 09 88 **Service Handi'Lib :** 04 91 11 41 00

Magazine édité par la Municipalité de Gémenos - http://www.mairie-gemenos.fr
Directeur de la publication : Roland Giberti, Maire de Gémenos
Rédaction, photographies et PAO : Service Communication - 04 42 32 73 84 / 04 42 32 72 25
Crédits photo : Françoise Dauchy *(spectacle de l'école de musique)*
Impression et photogravure : Horizon *(Parc d'Activités de Gémenos)* - Bulletin imprimé sur papier écologique

Agenda

Appel à candidature

La Maison des Jeunes recrute des animateurs, âgés de 21 ans et titulaires du BAFA, **afin d'encadrer les groupes participant aux activités du mois d'août.**
Faire parvenir CV et lettre de motivation au Service des Affaires Scolaires et Périscolaires. Rens. : 04 42 32 71 45

Médiathèque ESC
"L'univers du Blues"
Exposition du 1er au 25 juillet
Fermeture de la médiathèque le 25 juillet au soir et réouverture le 2 septembre

Juillet

- **mardi 8 juillet - 21h**
Les Arts Verts - Nomadeus *(Parc JB d'Albertas) entrée gratuite*
- **vendredi 11 juillet - 21h**
Les Arts Verts - Bella Ciao
(Parc JB d'Albertas) - entrée gratuite
- **dimanche 13 juillet - dès 22h**
Feu d'artifice et bal offert par la Municipalité
- **mardi 15 juillet - 21h**
Les Arts Verts - concert gratuit supplémentaire Indiana Jazz Band *(Parc JB d'Albertas)*
- **mercredi 16 juillet - 21h**
Les Arts Verts - New Edmonton Wind Sinfonia
(Théâtre de Verdure) - entrée gratuite
- **jeudi 17 juillet - 20h45**
Les Arts Verts - Noëlle Perna *(Théâtre de Verdure)*
- **vendredi 18 juillet - 20h30**
Les Arts Verts - Damien Saez *(Théâtre de Verdure)*
- **samedi 19 juillet - 21h30**
Les Arts Verts - Véronique Sanson *(Th. de Verdure)*
- **jeudi 24 juillet - 21h30**
Les Arts Verts - Liane Foly *(Théâtre de Verdure)*
- **jeudi 31 juillet - 21h**
Les Arts Verts - The Blues Brothers Tribute
(Théâtre de Verdure) - entrée gratuite
- **du jeudi 24 au mardi 29 juillet**
Festivités de la Saint Eloi *(cf. ci-contre)*

Août

- **samedi 2 août - 21h30**
Les Arts Verts - Anne Roumanoff
(Théâtre de Verdure)
- **lundi 4 août - 21h**
Les Arts Verts - Christophe Maé *(Th. de Verdure)*
- **samedi 9 et dimanche 10 août**
9e Salon du jeu de rôles, du rêve et de l'imaginaire *(Salle municipale)*
- **mercredi 20 août - 11h30**
Cérémonie commémorative du 64e anniversaire de la Libération de Gémenos

La Poste passe aux horaires d'été

Pendant l'été les horaires d'ouverture de la poste de Gémenos changent. Du 15 juillet au 23 août, elle ouvrira ses portes du lundi au vendredi de 8h15 à 13h45 et le samedi de 9h à 12h.